

Image not found or type unknown



Licenciement économique et âge de la retraite

Par **cjupiter**, le **06/12/2013** à **13:23**

Bonjour,
Notre société est reprise par une autre. Le nouvel employeur nous fait à tous une modification de contrat de travail (grosse modification). Pour ceux qui refuseront, ce sera donc un licenciement économique.
Or, plusieurs de mes collègues ont l'âge légal de la retraite et ont cotisé suffisamment, mais ils continuent de travailler par choix.
Pourront-ils alors toucher le chômage s'ils sont licenciés bien qu'ayant la possibilité de prendre leur retraite ?
Merci

Par **moisse**, le **06/12/2013** à **15:25**

Bonjour,
Non.